

L'ajournement

Le rajustement annoncé pour les EU en avril 1990 était environ la moitié de ce qu'on leur devait. Aucun rajustement n'a été accordé aux autres groupes sous-payés.

Ce que cela signifie, c'est que beaucoup de femmes qui travaillent pour le gouvernement ont en réalité été privées par le gouvernement de sommes qui leur sont dues.

En conséquence, plus de 15 000 membres de l'Alliance de la Fonction publique ont déposé des griefs demandant la mise en oeuvre des résultats de l'étude. Entre-temps, l'employeur essaie de bloquer l'enquête sur cette plainte.

Plusieurs commissions de conciliation, qui ont remis leur rapport au Président du Conseil du Trésor avant la grève de la semaine dernière, ont déclaré que les paiements d'équité salariale devaient être pris en considération lors des négociations et qu'en fait il était important et justifié que le gouvernement mette en oeuvre, pendant cette ronde de négociations, les dispositions sur l'équité salariale.

Depuis 1990, le gouvernement fédéral a tenté à deux reprises, non pas une fois mais deux, de recourir aux tribunaux pour empêcher la Commission canadienne des droits de la personne de faire enquête sur la question de l'équité salariale. Au cours du conflit opposant le gouvernement à l'Alliance de la Fonction publique, le président de la commission, Max Yalden, a dit la semaine dernière que le gouvernement fédéral ne jouait pas franc jeu avec les fonctionnaires en grève.

Il trouvait très étrange que le gouvernement essaie de tuer un tribunal des droits de la personne, établi pour résoudre la question de l'équité salariale tout en disant aux employés en grève que la question devait être tranchée au tribunal et non à la table des négociations. Les audiences du tribunal ont commencé ce mois-ci.

• (1850)

Si le président du Conseil du Trésor était franc avec nous à la Chambre aujourd'hui, si même il était sérieux lorsqu'il disait que l'équité salariale serait appliquée, pourquoi le Conseil du Trésor essaierait-il encore de bloquer la question l'égalité salariale depuis trois mois?

Nous devons aussi établir pourquoi, en tant que députés, nous acceptons que les femmes qui travaillent dans le secteur public reçoivent le quart, la moitié ou le tiers de ce qui leur est dû.

Je crois qu'il est très important de reconnaître que le premier ministre, au cours de la campagne électorale de 1988, s'était engagé vis-à-vis de l'équité salariale. Je crois aussi qu'il est important pour le Conseil du Trésor de se rappeler que les femmes de l'Alliance de la Fonction

publique ont dit très clairement qu'elles n'accepteraient rien de moins que l'équité salariale à laquelle elles ont droit lorsqu'elles sont retournées au travail cette semaine.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai très peu de temps pour répondre, mais j'irai aussi vite que possible.

En 1984, durant les élections, nous nous sommes engagés à ce que l'équité salariale existe au sein de la fonction publique. En mars 1985, le président du Conseil du Trésor a mis sur pied un comité mixte syndical-patronal chargé d'enquêter sur les moyens d'appliquer le principe dit à travail égal salaire égal, et de faire des recommandations. Le comité a conclu que cette question touchait environ 73 400 employés du gouvernement.

Le 27 juin 1986, la Loi sur l'équité en matière d'emploi recevait la sanction royale, après avoir été débattue à la Chambre et au comité.

Le gouvernement a alors décidé de procéder en deux temps. Dans un premier temps, le gouvernement a attribué 317 millions de dollars pour le paiement des salaires rétroactifs, soit en moyenne 4 800 \$ par employé. Dans un deuxième temps, il a accordé 76 millions de dollars pour le rajustement des salaires à compter du 1^{er} avril 1990.

L'équité salariale touche les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées. Le Tribunal des droits de la personne a été chargé d'examiner les plaintes relatives au rajustement de rattrapage. Le gouvernement maintient son engagement à l'égard de l'équité salariale, qui n'est nullement touchée par les négociations de zéro, trois et trois que poursuivent actuellement le Conseil du Trésor et l'AFPC.

Je répète. Le gouvernement s'est engagé à veiller à l'équité salariale et continuera de le faire. L'équité salariale ne fait pas partie des questions actuellement négociées entre l'AFPC et le Conseil du Trésor.

[Français]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je me lève pour débattre de la question que j'ai posée le 16 septembre, justement à l'ouverture de cette nouvelle session, sur la situation économique, la situation désastreuse de Montréal. Ce n'est pas seulement le 16 septembre que je soulevais cette question, mais également en février et en juin ici dans cette même Chambre où on a eu un grand débat sur Montréal, débat auquel mon collègue de Saint-Denis a participé et organisé.